

L'avocat qui imagine la justice de demain



L'avocat grenoblois Pierre Janot, spécialisé dans le droit du travail, publie son premier ouvrage, un roman d'anticipation dans lequel, en 2030, la justice est rendue par un système basé sur les algorithmes. Photo Le DL

Il était temps que le roman de Pierre Janot "Lex humanoïde" paraisse. « L'action se déroule en 2030 ; c'est un roman d'anticipation, mais certaines choses qui apparaissent dans mon livre sont devenues réalité entre l'écriture et la parution ! », sourit l'avocat grenoblois de 49 ans spécialisé en droit du travail, qui s'interroge, en 217 pages, sur la justice de demain. Une justice, dans son roman, rendue par "Cujas", un système informatique qui a volé son nom au juriste et humaniste du XVI^e siècle et dont les décisions sont dictées par des algorithmes, ôtant toute subjectivité au juge. « Ces algorithmes sont déjà présents dans les systèmes d'analyses de risques, par

exemple dans les domaines bancaire ou des assurances. On peut se demander si les décisions de justice ne seront pas prises, dans un avenir proche, de cette manière. Mais cela amènerait à perdre la compréhension de la règle et, surtout, enlèverait au juge, et donc à l'être humain, la possibilité d'arbitrer et de se tromper. Or c'est parce qu'il y a des erreurs judiciaires que la justice est humaine », analyse Pierre Janot.

Manifeste pour un progrès maîtrisé

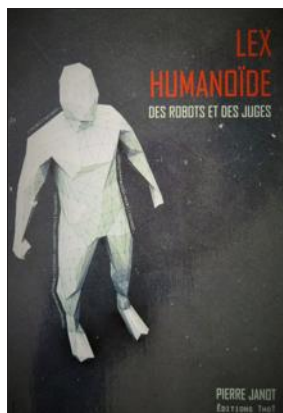
L'avocat grenoblois poursuit : « La justice, c'est une décision. Mais c'est également une écoute qui évite les phénomènes d'ostracisation et de radicalisation.

La justice, c'est du lien social ».

En 2030, Pierre Janot aura 36 années de barre. Il aura même peut-être raccroché la robe. Dans "Lex humanoïde", Ilian, son personnage, viendra quant à lui à peine de prêter serment et s'apprêtera à défier "Cujas" dans un monde de demain qui résonne étrangement avec celui d'aujourd'hui. « Dans mon livre, en 2030, existera le "délit d'instance excessive". Si un homme regarde trop une femme, celle-ci peut se sentir opprimée et l'homme condamné. Les hommes sont alors amenés à porter des œillères électroniques. Les relations humaines finissent donc par se régler par les réseaux, on a l'obligation d'être des-

L'INFO EN +

"LEX HUMANOÏDE"



« Je ne me suis jamais senti aussi libre qu'en écrivant ce livre », confie Pierre Janot qui s'est attelé à l'écriture de "Lex humanoïde" il y a deux ans. Le livre a finalement été publié par les éditions ThoT, installées à Fontaine. Le livre est disponible en librairie, sur les plateformes internet, auprès des éditions ThoT (editionsthot@yahoo.fr) ou directement auprès de l'auteur (janotavocat@gmail.com).

criptif et non plus figuratif », raconte l'auteur qui pense que « la liberté d'expression est en train de devenir un vrai enjeu ». « Les organes "officiels" ne pourront plus rien dire et les réseaux sociaux pourront tout dire », dit-il.

À l'aube de la cinquantaine, après avoir été « la tête dans le guidon tout [sa] vie », Pierre Janot a donc posé ses idées et ses craintes sur le papier. Pour un roman aux allures de manifeste « pour un progrès maîtrisé », « un progrès au service de l'homme et non l'inverse ». Parce que 2030, c'est demain...

Benoît BOUY